

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-5132												
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2024, 2025 et 2026													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts														
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2024-2025-2026														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-12-13</td> <td>CM-20221213-1131</td> <td>PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu:</p> <p>d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023, 2024 et 2025.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 14 en faveur et de 5 contre:</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p>les conseillers Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-4956)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-12-02</td> <td>CE-20221202-3801</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023, 2024 et 2025.</p> <p>(SD-2022-4956)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-12-13	CM-20221213-1131	PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-12-02	CE-20221202-3801	RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-12-13	CM-20221213-1131	PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-12-02	CE-20221202-3801	RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2023-2024-2025												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Nous déposons le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, qui résulte d'efforts concertés de l'ensemble des services municipaux avec le Service des finances, la Direction générale et le comité exécutif. Les investissements pour les années 2024 à 2026 totalisent 1 655,0 M \$. Afin de réaliser ce programme d'investissement, nous allons recourir aux sources de financement suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - contributions des promoteurs; - subventions; - utilisation des réserves financières et fonds réservés; - emprunts à la charge d'une partie des contribuables; - emprunts à l'ensemble des citoyens. <p>Les paiements comptants totaliseront 328,6 M \$ laissant un solde d'emprunts à l'ensemble des citoyens de 979,4 M \$.</p>														

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-5132
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Publication de l'avis public le 2 novembre 2023 en vertu de l'article 472.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)		
CADRE NORMATIF Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19) Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues Politique de gestion de la dette à long terme		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2024, 2025 et 2026.		